

#### ➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'événement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Conditions d'admission non remplies (échec à l'examen)
- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

### **EXTERNE – DEMI-PENSIONNAIRE**

MONTANT DES FRAIS	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
Contribution des familles (tout trimestre commencé est dû) *	707,00 €	707,00 €
Cotisation Enseignement Catholique	57,00 €	57,00 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves dans le Groupe ARCADES)	185,00 €	185,00 €
Droits de réinscription	140,00 €	140,00 €
Avance restauration **		70,00 €

\* Assurance Individuelle Accidents incluse

\*\* Avance qui sera déduite en début d'année scolaire

### **RESTAURATION**

3 possibilités d'inscription pour la demi-pension vous sont proposées :

- **6,00 €** le repas pour les jours choisis à l'année
- **6,65 €** le repas pour une réservation au choix deux jours ouvrés\* à l'avance
- **7,05 €** le repas sans réservation

\* du lundi au vendredi

Abattement de 5% sur la **contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7.5% si 3 enfants inscrits ou plus.

### **CONDITIONS PARTICULIERES**

#### ➤ Abandon en cours d'année scolaire :

Votre demande sera prise en compte dès réception d'un courrier recommandé avec AR adressée au Chef d'Etablissement - 13 rue du Vieux Collège - 21018 DIJON Cedex.

#### ➤ Aides financières :

Sous certaines conditions, les étudiants peuvent bénéficier du fonds d'aide aux familles.

### **APEL**

Si vous faites le choix d'y adhérer (Adhésion possible sur l'imprimé « MODALITES DE REGLEMENT »), son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.